

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
internationales »

Conseil municipal du 2 octobre 2017
Séance du 7 septembre 2017

21 Musée Gallé-Juillet – Don en mécénat de M. LINOL

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mme JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, Mmes FAZAL, MEHADJI, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme CARLIER	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme DUHIN
M. LELONG	Pouvoir à :	Mme FAZAL
Mme SAVAS	Pouvoir à :	M. ATAKAYA
M. BOULHAMANE	Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

■ Rapport de présentation :

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

Par délibération en date du 26 septembre 2011, le conseil municipal a décidé d'accepter les dons au titre du mécénat pour le musée Gallé-Juillet.

En complément de cette décision, la Direction Générale des Finances Publiques a habilité la Ville de Creil à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux pour le musée Gallé-Juillet, par un courrier en date du 16 avril 2012.

Monsieur Jean-Claude LINOL, domicilié à Nogent-sur-Oise, souhaite effectuer le don d'un coffret à trois tiroirs au décor de scènes mythologiques, d'une plaque décorative au décor de feuillages, d'un ensemble de six assiettes de la série dite "Comédie animale" et d'une tasse brûlot au décor de filets bleus en faïence fine de Creil et Montereau.

L'ensemble est estimé à 2 350 € par l'expert Arnold Rousselle. Il souhaite effectuer ce don sous la forme d'un mécénat. La Ville fera apparaître le nom du donateur sur le cartel des faïences fines lors de leur exposition.

Il vous est proposé d'accepter le don en mécénat de cet ensemble en faïence fine de Creil et Montereau offert par monsieur Jean-Claude LINOL.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 7 septembre 2017,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter le don en mécénat d'un coffret à trois tiroirs au décor de scènes mythologiques, d'une plaque décorative au décor de feuillages, d'un ensemble de six assiettes de la série dite "Comédie animale" et d'une tasse brûlot au décor de filets bleus en faïence fine de Creil et Montereau, d'une valeur de 2 350 €, par monsieur Jean-Claude LINOL.

Article 2 : de mentionner le don de monsieur Jean-Claude LINOL sur le cartel d'exposition de ces faïences fines, lors de leur présentation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **03 OCT. 2017** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 03.10.17

et publication ou notification le 03.10.17

affiché le 03.10.17

CREIL, le 03.10.2017

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT